

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 3 avril 2017 à 19 h au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
 Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
 Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
 Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
 Sylvia-Anne Duplantie, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
 Sonia Gaudreault, directrice de la culture;
 Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA17 170082

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 avril 2017 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

RÉSOLUTION CA17 170083

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu



Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce soit approuvé tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- Russell Copeman

Se réjouit des points 30.01 et 20.08 concernant respectivement un fonds d'urgence pour faire des travaux en lieu et place des propriétaires d'immeubles et une contribution financière accordée à l'organisme Logis Action NDG.

Annonce l'inauguration de la nouvelle Place de Vimy.

Mentionne le dépôt d'une motion au conseil municipal concernant les divergences d'opinions sur les dernières modifications apportées aux circonscriptions électorales.

Souligne le retrait de la vie politique de monsieur Peter Trent, maire de Westmount, et le remercie pour son dévouement.
- Magda Popeanu

Considère que des bureaux de votes devraient être aménagés dans les cégep et universités pour les prochaines élections municipales.

Déplore le fait qu'un contrat de plus de 200 000 \$ ait été accordé à Québecor pour l'installation de pellicules sur des abribus aux fins de publicités dans le cadre du 375^e.

Fait état du point 65.04 concernant le Projet de loi 122 et l'abolition du processus d'approbations référendaire.

Considère que le mandat du Bureau de l'inspecteur général devrait être élargi aux dossiers urbanistiques.

Souligne la journée de sensibilisation de l'autisme le 2 avril.
- Marvin Rotrand

Se réjouit que la motion M-103 de la Chambre des communes contre l'islamophobie et toute forme de racisme et de discrimination religieuse systémique ait été appuyée par 18 groupes distincts.

Fait état de la rencontre fructueuse à laquelle 5 maires étaient présents, concernant la contestation du découpage de la carte électorale.

Félicite monsieur Peter Trent pour son dévouement à titre de maire de Westmount et lui souhaite le meilleur pour ses plans futurs.

Invite les citoyens à la cérémonie de commémoration à la Place de Vimy.



- Peter McQueen

Est satisfait de la décision du MTQ concernant la construction d'une entrée nord à partir de la rue Saint-Jacques vers l'autoroute 15, mais mentionne que le volet de la sécurité des piétons traversant la rue Sherbrooke n'est pas réglé et que des discussions sont en cours quant à la dalle-parc dans le projet Turcot.

Remercie monsieur Peter Trend pour sa précieuse collaboration quant au dossier des pistes cyclables.

Souligne la motion inscrite au point 65.01 relative aux églises et indique qu'il ne s'agit que du début du processus.
- Jeremy Searle

Estime que dans un système démocratique, seules les personnes intéressées et informées devraient être encouragées à voter.

Invite les citoyens qui souhaitent discuter de sécurité piétonne à le contacter.

Déplore l'interdiction de liberté d'expression politique avant une période électorale au Québec.
- Lionel Perez

Rappelle l'adoption de sa motion pour la création d'un conseil jeunesse.

Souligne qu'il présente une motion au point 65.03 relative au comité consultatif d'urbanisme, par laquelle il propose qu'une période de questions soit attirée officiellement pour les participants membres du public.

Se joint aux commentaires de M. Copeman quant à la création du fonds d'urgence pour des travaux ponctuels dans des logements insalubres.

Souligne le dossier 40.08 relatif au changement de zonage pour les certaines écoles.

Souhaite à tous de joyeuses fêtes de Pâques et de *Passover*, puis indique que des cérémonies sont prévues.

Passe ses sincères remerciements et vœux à Peter Trent.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

- James Bennett

À titre d'archidiacre de l'Église Anglicane du Canada, est préoccupé par la large perspective exposée dans la motion relative aux églises (point 65.01), qu'il estime restrictive pour l'Église Anglicane.
- Jennifer Auchinleck

À titre d'organisatrice à la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges, demande si les critères pour l'utilisation du fond d'urgence pour travaux en lieu et place (point 30.01) ont déjà été fixés, et fait part de l'intérêt de la Corporation à contribuer à leur définition.
- Shahie Karami

Demande pourquoi la requête des membres aînés de la communauté parlant farsi de Notre-Dame-de-Grâce pour l'obtention d'une salle de rencontre à la bibliothèque Benny a été refusée, ainsi que leur offre de faire une donation de livres en farsi.
- Majid Belrachid

Dépose une lettre relative au projet du CPE Sainte-Justine et demande si le projet sera refusé par le CA s'il demeure non conforme à la réglementation. Demande si la décision du CA d'adopter le projet sera appuyée par des études techniques des points cités dans la lettre.



- Meriem Aktouche En lien avec le projet du CPE Sainte-Justine, demande qu'il soit soumis à nouveau pour évaluation par le CCU quant aux impacts sur le voisinage, et que les membres expriment clairement leur appréciation.

- Lilia Esguerra Remercie le CA pour le soutien financier octroyé à l'organisme *Filipino Golden Agers Association of Montreal* pour la tenue de son évènement en l'honneur du 375^e, ainsi que la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour sa recommandation.

- Christine Pinatel Demande pourquoi le CA ne se déroule pas exclusivement dans des salles dont la Ville est propriétaire, et quels sont les frais engendrés par la location de salles pour la tenue des CA.
Mme Denise Lacelle soulève un point d'ordre en lien avec un commentaire de M. Searle.

- Daniel Paul À titre de membre de Projet Genèse, demande si le CA pourrait collectivement appuyer et signer une déclaration en faveur d'une discussion ouverte avec le maire Coderre, quant à la réserve de terrain et de construction à la Ville.

- Dominique De Castelbajac Remercie Mme Popeanu et M. McQueen pour leur motion relative aux églises. Demande à M. Copeman où il se situe quant à la directive du ministre Luc Fortin visant à sensibiliser les maires à la protection et à la mise en valeur du patrimoine culturel sur leur territoire, et s'il s'engage à respecter ses responsabilités de protéger et mettre en valeur le site de l'église Saint-Colomba.

- Amir Heidarijam Demande s'il est possible fournir un espace de rencontre aux membres de la communauté des aînés iraniens de Notre-Dame-de-Grâce parlant farsi.

- James Luck Demande à M. Perez pourquoi il est contre la loi permettant aux citoyens de s'exprimer par le biais d'un processus d'approbation référendaire.

- Sharon Leslie Demande s'il y a aura de nouvelles boites pour l'échange de livres dans Notre-Dame-de-Grâce ou si celles-ci seront remplacées, si la longue attente pour obtenir des réponses du 311 est normale, et pourquoi les citoyens ne peuvent pas entrer en contact direct avec les services pour obtenir des réponses.

- Jo-Anne Wemmers Demande au maire Copeman quelles mesures ont été mises en place depuis son élection pour prévenir la corruption dans l'arrondissement.

- Monique Charpentier Demande quelles actions seront prises afin de forcer le propriétaire de l'église Saint-Colomba à remettre des vitres au lieu de contre-plaqué qui les remplacent et si le maire est au courant de l'énoncé d'intérêt patrimonial de cette église.

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Peter McQueen Demande une mise à jour quant au projet de revitalisation du Cinéma Empress.
Demande que l'on accorde des subventions aux partenaires de Notre-Dame-De-Grace pour la location de locaux.



- Magda Popeanu Demande le plan de la situation des immeubles et considère qu'il est de la responsabilité de l'arrondissement et de la Ville de faire tous les efforts pour héberger tous les groupes.
Demande des précisions quant au ménage du printemps sur les rues et trottoirs de l'arrondissement.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

RÉSOLUTION CA17 170084

CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - COMEAU EXPERT-CONSEILS - AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER AU PARC LOYOLA

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Jeremy Searle

D'accorder à la firme Comeau Expert-Conseils (4368894 Canada Inc.) le contrat de services professionnels, au montant de 115 722,34 \$, taxes incluses, pour le projet d'aménagement d'un nouveau terrain de soccer au parc Loyola - Appel d'offres public CDN-NDG-17-AOI-DAI-020 - (3 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense à cette fin de 138 717,34 \$, taxes incluses, comprenant, les contingences au montant de 10 520,21 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 22 995 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1174921003

RÉSOLUTION CA17 170085

CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - AFFLECK DE LA RIVA - PARC GEORGES SAINT-PIERRE

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Peter McQueen



D'accorder à la firme Affleck de la Riva Architectes le contrat de services professionnels, au montant de 48 891,91 \$, taxes incluses, pour le projet de construction d'un toit sur le terrain de bocce du parc Georges Saint-Pierre - Appel d'offres sur invitation CDN-NDG-17-AOI-DAI-023 - Contrat 1.

D'approuver un projet de convention à cette fin.

D'autoriser une dépense à cette fin de 57 889,91 \$, taxes incluses, comprenant, les contingences au montant de 4 426,54 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 9 198 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1174921004

RÉSOLUTION CA17 170086

CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - AFFLECK DE LA RIVA - PARC JEAN-BRILLANT

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

D'accorder à la firme Affleck de la Riva Architectes le contrat de services professionnels, au montant de 35 412,30 \$, taxes incluses, pour le projet de construction d'un toit sur le terrain de pétanque du parc Jean-Brillant- Appel d'offres sur invitation CDN-NDG-17-AOI-DAI-023 - Contrat 2.

D'approuver un projet de convention à cette fin.

D'autoriser une dépense à cette fin de 41 161,05 \$, taxes incluses, comprenant, les contingences au montant de 3 219,30 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 5 748,75 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1174921005



Mme Magda Popeanu quitte la salle.

RÉSOLUTION CA17 170087

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - DIVERS ORGANISMES - ÉVÉNEMENTS DU 375^e ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'octroyer des contributions financières totalisant 86 000 \$, toutes taxes comprises si applicables, à divers organismes pour la réalisation d'événements qui se tiendront en 2017 dans le cadre du programme des activités du 375^e.

Un débat s'engage.

Mme Magda Popeanu est de retour.

EN AMENDEMENT :

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'ajouter l'alinéa suivant à la suite de la proposition principale :

De prolonger jusqu'au 14 avril 2017 la possibilité de déposer une demande de contribution financière, pour tenir compte du montant résiduel de 7 000 \$ qui n'a pas encore été octroyé à même les sommes disponibles dans le cadre du programme des activités du 375^e.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1167202017

RÉSOLUTION CA17 170088

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'octroyer une contribution financière de 6 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers en appui au projet de patrouille verte pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1174535005

RÉSOLUTION CA17 170089

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 7 ORGANISMES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 4 300 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
La Ligue des Noirs du Québec 5201, boulevard Décarie Montréal (Québec) H3W 3C2 a/s M. Dan Philip, président	Pour aider cet organisme à poursuivre sa mission de défendre les droits de la communauté noire, contre le <u>profilage racial</u> et la <u>discrimination</u> , surtout au niveau de la justice et de l'emploi.	TOTAL : 750 \$ Russell Copeman 250 \$ Marvin Rotrand 250 \$ Magda Popeanu 250 \$
Club récréatif Fil-Can Chess and Social Club / 3835, avenue Van Horne Montréal (Québec) H3S 1R9 a/s M. Manny Lagasca, président	Pour aider à l'organisation de ses activités récréatives pour l'année 2017.	TOTAL : 1 500 \$ Russell Copeman 500 \$ Marvin Rotrand 500 \$ Lionel Perez 500 \$
Centre d'Orientation des Nouveaux Arrivants et immigrants de Montréal (CONAM) 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 693-4, 6 ^e étage Montréal (Québec) H3S 2T6 a/s M. Alfred Mandaka Directeur général	Pour soutenir ce Centre qui offre de l'encadrement afin de faciliter l'intégration des immigrants africains dans notre arrondissement en collaboration avec les instances gouvernementales.	TOTAL : 200 \$ Russell Copeman 200 \$



Conseil communautaire de NDG 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1N1 a/s Mme Sharon Sweeney Organisatrice communautaire	Afin d'aider cet organisme à continuer de promouvoir, d'améliorer et de soutenir le bien-être de la communauté de Notre-Dame-de-Grâce et de ses résidents et d'offrir des activités récréatives.	TOTAL : 400 \$ Russell Copeman 150 \$ P. McQueen 250 \$
Paroisse Notre-Dame-de-Grâce 5333, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1L1 a/s Mme Maya Antaki Coordonnatrice des projets communautaires a/s Mme Carole Gélinas Coordonnatrice adjointe – camps d'été	Pour soutenir leur programme d'été offert aux enfants âgés de 6 à 16 ans.	TOTAL : 750 \$ Russell Copeman 250 \$ Peter McQueen 500 \$
Zerf Productions 4015, avenue Harvard Montréal (Québec) H4A 2W8 a/s Mme Wilhelmina Fredericks	Pour soutenir les activités entourant les célébrations du 150 ^e anniversaire de la communauté dans NDG.	TOTAL : 300 \$ Russell Copeman 200 \$ Peter McQueen 100 \$
YMCA Notre-Dame-de-Grâce 4335, avenue de Hampton Montréal (Québec) H4A 2L3 a/s Mme Galia Benatuil Coordonnatrice programmes jeunesse	Pour aider à maintenir le programme de service à la communauté livré par des d'adolescents dans le but d'une intégration socio-économique.	TOTAL : 400 \$ Russell Copeman 150 \$ Peter McQueen 250 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1175265008

RÉSOLUTION CA17 170090

PROTOCOLE D'ENTENTE ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE JUIVE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez



D'autoriser la signature d'un protocole d'entente d'une durée de dix mois à intervenir entre l'arrondissement et la Bibliothèque publique juive afin de permettre à celle-ci de réaliser un projet d'activités de sensibilisation communautaire du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018 et autoriser le versement d'une contribution financière de 28 000 \$, toutes taxes comprises si applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1177202010

RÉSOLUTION CA17 170091

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - LOGISACTION NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser la signature d'une convention à intervenir entre l'arrondissement et LogisAction Notre-Dame-de-Grâce.

D'autoriser le versement à cet organisme d'une contribution financière de 20 000 \$, toutes taxes incluses si applicable.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1174535004

RÉSOLUTION CA17 170092

CONVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES – 9 ORGANISMES - CAMPS DE JOUR 2017

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser la signature de onze conventions de subvention avec neuf organismes pour la réalisation de Camps de jour pour la période estivale 2017 et octroyer des contributions financières totalisant une somme de 258 301,92 \$, taxes incluses si applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.09 1177202008

RÉSOLUTION CA17 170093

CRÉATION FONDS - TRAVAUX D'URGENCE - IMMEUBLES À LOGEMENTS

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser la création, à même les surplus de gestion, d'un fonds d'urgence de 250 000 \$ destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le *Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements* (03-096), pour permettre au directeur de l'arrondissement, en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1176863002

M. Russell Copeman s'absente. M. Lionel Perez prend le relais à titre de maire suppléant d'arrondissement.

RÉSOLUTION CA17 170094

ORDONNANCES - ÉVÉNEMENTS - MARS 2017

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 3 avril 2017 » joint au sommaire décisionnel.

D'édicter les ordonnances numéros OCA17 17010, OCA17 17011 et OCA17 17012 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1177202012



RÉSOLUTION CA17 170095

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RCA17 17278

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le second projet de règlement RCA17 17278 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et abrogeant le *Règlement d'approbation d'un plan d'occupation de l'école Rosedale située au 4575 de l'avenue Mariette* (5365).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1163779004

RÉSOLUTION CA17 170096

AVIS DE MOTION

Monsieur Lionel Perez donne un avis de motion annonçant que lors d'une séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté un règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un tunnel sous le terrain situé au nord-est de l'intersection de la rue Jean-Talon Ouest et l'avenue Mountain Sights, portant le numéro de lot 4 960 187.

40.03 1170896001

RÉSOLUTION CA17 170097

AVIS DE MOTION

Monsieur Lionel Perez donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (CDN/NDG - 4).

40.04 1163558038

RÉSOLUTION CA17 170098

RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-96



Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'approuver l'adoption d'une résolution approuvant le projet particulier PP-96 visant à autoriser l'usage « épicerie (café) », en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au bâtiment situé au 3300, avenue Troie.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation du bâtiment situé au 3300, avenue Troie est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est notamment permis de déroger aux articles 123, 162, 437 et 447 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

CHAPITRE III

CONDITIONS

3. En plus des usages déjà autorisés, l'usage « épicerie (café) » est également autorisé dans le local identifié comme « café » dans le document intitulé « Onyx Condominiums » préparé par la firme Neuf Architect(e)s en date du 29 novembre 2016 et joint en annexe A à la présente résolution.
4. La cuisson d'aliments est interdite dans le local décrit à l'article 3.
5. La superficie de plancher dédiée à l'usage « épicerie (café) » doit être d'au plus 150 mètres carrés.
6. Une enseigne conforme aux dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) applicable au secteur d'usages autorisant la catégorie d'usages principal C.2 est autorisée.
7. Aucune enseigne relative à l'usage « épicerie (café) » n'est permise sur une façade donnant du côté de l'avenue Troie et en cour avant donnant du côté de l'avenue Troie et son prolongement jusqu'à l'avenue Decelles.
8. La superficie de la terrasse rattachée à l'usage « épicerie (café) » doit être d'au plus 35 mètres carrés.
9. Aucune terrasse ne doit être aménagée dans la cour avant donnant sur l'avenue Troie ou dans son prolongement jusqu'à l'avenue Decelles.



ANNEXE A

Document intitulé « Onyx Condominiums » préparé par la firme Neuf Architect(e)s en date du 29 novembre 2016.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1163558035

Monsieur Russell Copeman reprend son rôle de président de la séance.

RÉSOLUTION CA17 170099

PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-97

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Jeremy Searle

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017), le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-97 visant à permettre l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » pour le bâtiment situé au 3600, avenue de Kent.

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au bâtiment situé au 3600, avenue de Kent, tel qu'illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire occupé par le bâtiment décrit à l'article 1, l'occupation de ce bâtiment est autorisée pour l'usage « activité communautaire ou socioculturelle ».



3. À cette fin, il est notamment permis de déroger à l'article 123 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

ANNEXE A

Plan intitulé « Territoire d'application ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1173558007

RÉSOLUTION CA17 170100

PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-98

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-98 visant à autoriser l'occupation du bâtiment du 3774, chemin Queen-Mary à des fins de bureau, d'école d'enseignement spécialisé et d'activité communautaire et socioculturelle, en vertu *du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017)*.

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot numéro 2 651 589 du cadastre du Québec, sis au 3774, chemin Queen-Mary.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation du bâtiment est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger à l'article 123 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276)*.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.



SECTION III
CONDITIONS

3. En plus des usages autorisés par le Règlement d'urbanisme (01-276), les usages suivants sont également autorisés :

- 1° bureau;
- 2° école d'enseignement spécialisé;
- 3° activité communautaire ou socioculturelle.

4. Le bâtiment ne peut être agrandi que pour des fins d'habitation ou pour des fins de mise aux normes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1173558008

RÉSOLUTION CA17 170101

PIIA - 4191, AVENUE DE COURTRAI

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver les travaux proposés aux plans numérotés : A-00, A-0, A-03, A-4 et A-6, signés par Martin Félix Mikem, architecte, estampillés du 21 mars 2017, de même que les plans numérotés : LP 01 et LP 02, signés par Chantal De Menezes, architecte paysagiste, estampillés du 21 mars 2017, annexés en pièce jointe au présent dossier et faisant l'objet de la demande de permis de transformation 3001066607, pour lequel l'approbation du conseil est requise, en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276). Cette approbation est conditionnelle à ce qu'une expertise soit fournie avant l'émission du permis, permettant de confirmer la performance attendu d'un écran acoustique sur le toit ainsi que la capacité structurale du bâtiment à recevoir cet écran.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1173558009

RÉSOLUTION CA17 170102

NOMINATION - MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Jeremy Searle



De nommer M. Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon, maire suppléant du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour les mois de mai 2017 à novembre 2017 inclusivement.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1174570004

RÉSOLUTION CA17 170103

NOMINATION - REPRÉSENTANT - SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ DES TERRAINS DE BENNY FARM

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Peter McQueen

De nommer M. Raymond Carrier, chef de division culture et bibliothèques de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration du Syndicat de copropriété des terrains de Benny Farm à compter du 4 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.02 1177202014

RÉSOLUTION CA17 170104

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - FÉVRIER 2017

M. Russell Copeman dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour la période du 1^{er} au 28 février 2017.

60.01 1174535003

RÉSOLUTION CA17 170105

DÉPÔT - DÉCISION DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DE MONTRÉAL - RÉSILIATION DES CONTRATS DE REMORQUAGE LORS DE DÉNEIGEMENT



M. Russell Copeman dépose et prendre acte de la décision du Bureau de l'inspecteur général de Montréal datée du 23 mars 2017 intitulé « Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement - vigie de la décision du 26 septembre 2016 ».

60.02 1177135003

RÉSOLUTION CA17 170106

DÉPÔT - RÉSULTATS 2016 - ACTIVITÉ BIBLIOTHÈQUE

M. Russell Copeman prend acte des résultats 2016 faisant état des réalisations de l'activité bibliothèque de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

60.03 1177202013

RÉSOLUTION CA17 170107

MOTION - PROTECTION DES ÉGLISES

ATTENDU QUE l'église anglicane Trinity Memorial, située à l'angle de Sherbrooke Ouest et Marlowe, a célébré sa dernière messe le 26 février 2017 et que l'archidiocèse aurait mis l'immeuble à vendre;

ATTENDU QUE depuis trois ans, le Dépôt alimentaire NDG (NDG Food Depot) occupe le sous-sol de cette église idéalement située, qu'il y a pris de l'expansion et qu'il a beaucoup de difficulté à trouver un endroit pour déménager ses activités;

ATTENDU QUE l'église Saint-Columba et son centre communautaire (« parish hall »), situés à l'angle de Hingston et Notre-Dame-de-Grâce (et vendus en 2013 à un promoteur) sont maintenant vides et risquent de se détériorer;

ATTENDU QUE 224 résidents ont signé le registre afin de s'opposer au plan de démolition de l'église Saint-Columba, témoignant ainsi de leur attachement au patrimoine bâti, même modeste, de Notre-Dame-de-Grâce;

ATTENDU QUE d'autres églises dans Notre-Dame-de-Grâce risquent de se vider au cours des prochaines années, en raison de l'évolution de la démographie et des pratiques spirituelles;

ATTENDU QUE plusieurs organismes à but non lucratif (OBNL) dans Notre-Dame-de-Grâce cherchent des espaces pour exercer leurs activités;



ATTENDU QUE les sous-sols d'églises et les salles paroissiales, souvent équipées de cuisines et de plusieurs salles de bain, pourraient servir de points de rassemblement lors de sinistres majeurs;

ATTENDU QUE les lieux de culte sont, par leur nature, des lieux de rencontre, de rassemblement et d'entraide, et que leur démolition ou leur transformation en usage résidentiel privé devrait être évitée et considérée comme une perte identitaire et sociale importante.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

Que l'arrondissement communique avec les propriétaires des églises Trinity Memorial et Saint-Columba afin de leur signaler clairement que ni la démolition et ni la perte d'espaces verts ne seront tolérées.

Que l'arrondissement, par l'adoption de cette motion, envoie le signal clair à tous les propriétaires d'églises de Notre-Dame-de-Grâce que leurs bâtiments ne peuvent être vendus à des fins de démolition et que leur exemption de taxes foncières, depuis la construction de leurs immeubles, entraîne des responsabilités et des obligations envers la communauté.

Un débat s'engage.

Les conseillers Peter McQueen, Jeremy Searle et la conseillère Magda Popeanu votent en faveur de la motion.

Le maire Russell Copeman ainsi que les conseillers Marvin Rotrand et Lionel Perez votent contre la motion.

SUIVANT L'ARTICLE 20.1 DE LA CHARTRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (RLRQ, c. C-11.4), LA VOIX DU MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT QUI PARTICIPE À L'ÉGALITÉ DU VOTE DEVIENT PRÉPONDÉRANTE.

LA PROPOSITION EST REJETÉE À LA MAJORITÉ.

65.01 1174570008

RÉSOLUTION CA17 170108

MOTION - CONSERVATION DE L'INTERDICTION DE VIRAGE À DROITE SUR FEUX ROUGES

Motion visant à informer le gouvernement du Québec que l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce souhaite préserver l'interdiction du virage à droite sur les feux rouges de l'île de Montréal pour les automobilistes.

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a modifié le Code de la sécurité routière pour permettre aux automobilistes de tourner à droite sur les feux rouges sur la majeure partie du territoire de la province en avril 2003;



ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a observé la volonté du conseil de ville de Montréal de ne pas inclure l'agglomération de Montréal dans les zones où les virages à droite aux feux rouges sont autorisés;

ATTENDU QUE la pratique visant à permettre aux automobilistes le virage à droite aux feux rouges participe d'une culture centrée sur l'automobile;

ATTENDU QUE les diverses politiques adoptées par le conseil de Ville de Montréal au cours des dernières années aspirent à favoriser le transport intermodal et à promouvoir les moyens de transport durables tels le transport en commun, la marche, le vélo et l'autopartage;

ATTENDU QUE le Plan d'urbanisme et le Plan de transport de la Ville de Montréal visent à réduire le nombre total de déplacements en voiture ainsi que le nombre de places de stationnement prescrit dans le cadre de nouveaux développements;

ATTENDU QU'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes est un objectif important du Plan d'urbanisme et du Plan de transport de la Ville de Montréal;

ATTENDU QU'une coalition des maires des quinze villes liées de l'agglomération de Montréal, dont la population ne représente que 13% des résidents de l'île a, sans consulter le conseil municipal de la Ville de Montréal, lancé une campagne en janvier 2017 pour demander d'autoriser le virage à droite aux feux rouges sur l'île de Montréal;

ATTENDU QUE les virages à droite aux feux rouges sont interdits pour des raisons de sécurité dans une majeure partie du monde.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Jeremy Searle

QUE le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce informe le gouvernement du Québec de sa volonté de préserver l'interdiction du virage à droite aux feux rouges pour les automobilistes dans l'agglomération de Montréal.

QU'une copie de cette motion soit déposée au conseil municipal de la Ville de Montréal et remise au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec ainsi qu'à tous les députés de l'assemblée nationale du Québec, élus sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.02 1174570009

RÉSOLUTION CA17 170109

MOTION - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME



Motion pour l'ajout d'une période de questions et d'échanges du public aux réunions du comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE la diffusion de l'information en amont des processus de mise en vigueur des autorisations et règlements favorise une participation citoyenne enrichissante lors des consultations publiques;

ATTENDU QUE, dans un souci de transparence et afin d'informer les citoyens intéressés en amont des processus d'autorisation des projets immobiliers et des amendements réglementaires, l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce a décidé de rendre les réunions de son comité consultatif d'urbanisme (ci-après « CCU ») publiques, et ce, depuis le 1^{er} février 2014;

ATTENDU QUE le public peut assister aux séances publiques du CCU à titre d'observateur seulement;

ATTENDU QUE le *Règlement modifiant le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (CDN/NDG - 4) (ci-après le « Règlement ») ne prévoit pas une période de questions ou d'échanges avec le public;

ATTENDU QUE le Règlement prévoit que le comité peut inviter toute personne dont la présence pourrait être utile à la bonne compréhension d'un projet ou à l'évaluation de son impact sur son milieu d'insertion;

ATTENDU QUE certains citoyens se sentent lésés de ne pas pouvoir s'exprimer lors des réunions du CCU, à la suite des commentaires ou des délibérations des membres du CCU;

ATTENDU QUE la transparence et la participation de la population aux décisions du conseil d'arrondissement demeurent une priorité.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Russell Copeman

Que le conseil d'arrondissement mandate les services pour présenter au conseil d'arrondissement, d'ici le 30 juin 2017, un projet de règlement amendant le *Règlement modifiant le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (CDN/NDG - 4) afin d'y inclure une période de questions du public et de permettre un échange entre les membres du CCU et les personnes ayant un intérêt aux projets inscrits à l'ordre du jour des séances publiques, ainsi que les élu(e)s.

Un débat s'engage.

Le maire Russell Copeman et le conseiller Lionel Perez votent en faveur de la proposition.

La conseillère Magda Popeanu et les conseillers Jeremy Searle, Marvin Rotrand et Peter McQueen votent contre la proposition.

LA PROPOSITION EST REJETÉE À LA MAJORITÉ

65.03 1174570010



RÉSOLUTION CA17 170110
MOTION - PROJET DE LOI 122**Motion relative à l'abolition du processus d'approbation référendaire et aux consultations publiques dans le Projet de loi 122.**

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a commencé l'étude du Projet de loi 122 intitulé « Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs »;

ATTENDU QUE les modifications à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) incluses dans ce Projet de loi prévoient l'abolition du processus d'approbation référendaire lors de l'adoption de changements aux règlements d'urbanisme, et ce, pour tout le territoire de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE ces modifications sont faites à la pièce, et non pas incluses dans une refonte globale de la LAU telle que demandée par la Ville de Montréal et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* prévoit déjà des conditions grâce auxquelles un projet de règlement peut se soustraire au processus d'approbation référendaire et fasse l'objet d'une consultation publique par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce demande à l'Assemblée nationale du Québec de renoncer à permettre à la Ville de Montréal de se soustraire du processus d'approbation référendaire tel que prévu dans la version actuelle du Projet de loi 122.

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce demande à l'Assemblée nationale du Québec de modifier l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* afin de rendre obligatoire, et non facultative, l'adoption d'un règlement en vertu de cet article et la tenue d'une consultation publique par l'Office de consultation publique de Montréal.

Un débat s'engage.

EN AMENDEMENT :

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

De retirer le second « résolu » de la proposition.

La conseillère Magda Popeanu et les conseillers Peter McQueen, Marvin Rotrand et Jeremy Searle votent en faveur de la proposition telle qu'amendée.



Le maire Russell Copeman ainsi que le conseiller Lionel Perez votent contre la proposition telle qu'amendée.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

65.04 1174570011

RÉSOLUTION CA17 170111

DÉPÔT - REQUÊTE - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL « EXPÉRIENCE CÔTE-DES-NEIGES »

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

De recevoir la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « Expérience Côte-des-Neiges ».

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir un registre dans les 45 jours de l'adoption de la présente, afin de recevoir la signature des contribuables tenant un établissement dans le district et qui s'opposent à la formation de la société de développement commercial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70.01 1177135002

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 24 h.

Russell Copeman
Le maire d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA17 170082 à CA17 170111 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

